

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1607

présenté par

M. Giraud, M. Carpentier, M. Charasse, M. Claireaux, Mme Dubié, M. Falorni, M. Giacobbi,
Mme Hobert, M. Krabal, M. Jérôme Lambert, M. Moignard, Mme Orliac, M. Robert, M. Saint-
André, M. Schwartzenberg et M. Tourret

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 22, insérer l'alinéa suivant :

« 4° *bis* De porter la part des énergies renouvelables à 15 % de la consommation finale brute de gaz naturel en 2030 ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'inscrire dans la loi un objectif de 15% d'EnR incorporés à la consommation de gaz, à l'horizon 2030 pour fixer une ambition à la hauteur des enjeux industriels du secteur.